

QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS RÉALISABLES

DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

- > Végétaliser un espace public,
- > Installer un composteur de quartier,

SOLIDARITÉ ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

- > Mettre un chapiteau à la disposition des associations de votre canton,
- > Proposer un lieu de bricolage participatif,
- > Créer une fresque de street art sur le mur d'une école ou d'un collège.

CULTURE ET PATRIMOINE

- > Aménager un tiers lieu culturel,
- > Signaler aux automobilistes le patrimoine de votre territoire,
- > Équiper un collège ou une école de musique en matériel artistique.

SPORT

- > Construire une aire de jeux, un citystade ou un parcours sportif,
- > Renouveler l'équipement sportif de votre association.

TRANSPORT ET MOBILITÉS

- > Financer un sentier pédestre,
- > Sécuriser un carrefour dangereux que vous empruntez quotidiennement,
- > Créer ou éclairer une aire de covoiturage.

NUMÉRIQUE

- > Installer un radar pédagogique pour sécuriser l'entrée de votre village,
- > Installer une borne wifi gratuite dans un lieu public.

2^e BUDGET PARTICIPATIF

du Conseil départemental de la Dordogne

doté de
1 million d'euros

ET VOUS, QUE FERIEZ-VOUS ?

DÉPOSEZ VOS IDÉES
jusqu'au 30 septembre 2020
sur budgetparticipatif.dordogne.fr

Pour permettre aux Périgourdin.e.s de proposer et de choisir directement les projets pour la Dordogne de demain, le Conseil départemental renouvelle son **budget participatif doté de un million d'euros**, dont **100 000 euros consacrés à des projets portés par des jeunes**.

Dès maintenant, et **jusqu'au 30 septembre 2020**, vous pouvez proposer, comme le font les conseillers départementaux, un projet qui vous semble utile et d'intérêt général.

Et vous, que feriez-vous ?



www.budgetparticipatif.dordogne.fr

@cddordogne

www.budgetparticipatif.dordogne.fr

@cddordogne



LE BUDGET PARTICIPATIF DORDOGNE-PÉRIGORD, COMMENT ÇA MARCHE ?

UN PROJET OUVERT À TOUS ET À TOUTES

Tous les Périgourdin·e·s âgé·e·s de 8 ans ou plus, peuvent déposer une idée et voter, sans condition de nationalité. Le dépôt d'une idée se fait de manière individuelle ou collective : association, collectif, en famille, entre voisins, entre amis, entre élèves d'une même classe ou d'un même établissement...

POUR FINANCER DES PROJETS D'INVESTISSEMENT

Le financement par le budget participatif Dordogne-Périgord n'est possible que pour des projets d'investissement, qui répondent à la satisfaction de l'intérêt général, par opposition aux intérêts particuliers. Par exemple, il peut financer des travaux ou l'achat de matériel. Il ne peut financer aucun emploi. Pour être éligibles, les projets doivent avoir une portée collective et entrer dans le cadre des missions du Conseil départemental : développement durable, environnement, cadre de vie, solidarité, développement local, culture, patrimoine, sport, mobilités et numérique.

Les modalités de vote permettront la réalisation d'au moins **trois projets par canton**. Le montant maximum attribué par projet est de 12 000 euros. Une part du budget global (100 000 euros) sera attribuée à des projets portés par des jeunes de moins de 20 ans.

REJOIGNEZ LA COMMISSION CITOYENNE !

Vous êtes intéressé pour participer à la mise en œuvre du budget participatif Dordogne-Périgord ? Vous souhaitez suivre la mise en œuvre de la démarche ?

Rejoignez la commission citoyenne, composée d'élus et de citoyens accompagnés par les services départementaux.

Son rôle sera de participer à la validation des projets soumis au vote, de veiller au bon déroulement de la campagne, de participer au dépouillement et de valider les résultats.

Vous pouvez librement candidater en envoyant un mail avec vos coordonnées à budgetparticipatif@dordogne.fr

1 million d'euros

dont 100 000 euros
réservés aux projets jeunes



3 projets minimum par canton



un vote citoyen pour choisir les projets qui seront réalisés en 2020



Phase 1 > 30/09/2020
DÉPÔT DES IDÉES

Phase 2 1^{er}/10 > 15/11/2020
DE L'IDÉE AU PROJET

Phase 3 16/11 > 6/12/2020
CAMPAGNE ET VOTE

Phase 4 12/12/2020
RÉSULTATS

Phase 5 2021
RÉALISATIONS

LE CALENDRIER

► Jusqu'au 30 septembre 2020 :
ON RÉFLÉCHIT !

On dépose son idée sur le site budgetparticipatif.dordogne.fr, ou avec le formulaire disponible dans les mairies et lieux associatifs.

► du 1^{er} octobre au 15 novembre 2020 :
ON TRAVAILLE !

L'idée est travaillée avec les services du Conseil départemental, qui vous contacteront une fois votre idée déposée afin de la transformer en projet.

La commission citoyenne valide chaque projet.

► du 16 novembre au 6 décembre 2020 :
ON FAIT CAMPAGNE ET ON VOTE !

Les porteurs de projets font campagne et organisent la promotion de leur idée.

Dans le même temps, tous les habitants du Département à partir de 8 ans peuvent voter, sur la plateforme budgetparticipatif.dordogne.fr ou par correspondance.

Chaque votant choisit entre trois et six projets qu'il souhaite voir réalisés.

Les votes sont clos le dimanche 6 décembre 2020 à minuit.

► 12 décembre 2020 :
ON DÉPOUILLE !

On découvre les projets élus lors du dépouillement publics des votes.

► 2021
ON RÉALISE !

On prend connaissance des calendriers de mise en œuvre et on suit sur le site Internet dédié l'avancée de la réalisation des projets.